

Annulations Ryanair, quels droits pour les passagers aériens ?

Alors que Ryanair annonce la suppression de nombreux vols, Flightright informe les passagers quant à leurs droits.

Paris, le 18 septembre 2017 – Ryanair a annoncé l'annulation d'environ 2 000 vols jusqu'à la fin du mois d'octobre. Pour les passagers affectés, Il est difficile de déterminer s'ils peuvent ou non prétendre à une indemnité suite à ces **annulations** de vol imputables à la compagnie. En effet, **peu connaissent leurs droits en matière de transport aérien.**

Lorsqu'une compagnie aérienne décide d'annuler un vol, elle doit **en informer les passagers au moins 14 jours à l'avance.** Si l'annonce de l'annulation **intervient entre 13 et 7 jours avant le départ**, la compagnie est tenue d'offrir un transport alternatif avec un départ maximum deux heures plus tôt et une arrivée maximum quatre heures plus tard. **Si l'annonce de l'annulation intervient moins de 7 jours avant le départ**, le vol de remplacement proposé par la compagnie doit partir moins d'une heure avant le vol initial et arriver au maximum deux heures après.

Si la compagnie ne respecte pas ces délais ou n'offre pas ces contreparties, l'équipe de Flightright préconise **aux passagers d'engager une procédure afin d'obtenir le versement d'une indemnité.**

Fort d'une équipe d'experts européens en droit des passagers aériens, Flightright met gratuitement à disposition des consommateurs [un calculateur d'indemnités](#) grâce auquel les passagers vérifient leurs droits et identifient rapidement **si une indemnisation est envisageable.** Le passager lésé pourra ensuite engager une procédure avec le soutien de Flightright.

Philipp Kadelbach, avocat de profession, PDG et fondateur de Flightright, commente : « *Les passagers sont rares à réclamer la compensation à laquelle ils ont droit, car ils considèrent ces démarches comme lourdes et peu fructueuses. En 2016, 720 000 passagers français ont été éligibles à une indemnité, et seulement 3 600 (0,5 %) ont réclamé leur dédommagement. Et, très souvent, ceux qui réclament sans aide juridique se tournent vers nous après quelques essais frustrés - 30% de nos clients ont d'abord entamé des démarches de réclamation seuls. Le service clés en main que nous offrons aux passagers aériens leur permet de faire valoir leurs droits auprès des compagnies aériennes, notamment en cas d'annulations inhérentes à la compagnie, sans s'embarrasser de la procédure.* »

Plus d'informations sur ses droits en cas de retard : <https://www.flightright.fr/vos-droits/annulation-de-vol>

À propos de Flightright

Flightright est leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens. Sa technologie juridique de pointe permet aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour la réclamation et obtention de cette indemnité, qui peut s'élever jusqu'à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu plus de 100.000.000€ pour ses clients. Son conseil d'administration actuel est composé de Marek Janetzke et du Dr. Philipp Kadelbach.

Contact presse - Grayling France

Tel : 01.55.30.70.98 | 80 96

Email : flightright.presse@grayling.com